

A2LDS
Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000 Euros
Siège social : 2 Bis Rue du Vert Bois
60 540 ANSERVILLE

R.C.S Beauvais 502 051 030

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 24 Septembre 2024

Le 24/09/2024



L'an deux mille vingt-quatre, et le Mardi 24 Septembre à 10 heures 30,

Monsieur DOS SANTOS Sébastien, associé unique et Gérant demeurant 2 Bis Rue du Vert Bois - 60 540 ANSERVILLE, propriétaire de la totalité des 100 parts de 10 € composant le capital social de la société A2LDS,

I - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale autorise le transfert du siège social du **2 Bis Rue du Vert Bois 60 540 BORNEL** au **6 Rue du Vert Bois - 60 540 BORNEL**

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 5 des statuts relatif au siège social.

Ancienne mention : Le siège de la société est fixé : **2 Bis Rue du Vert Bois - 60 540 BORNEL**

Nouvelle mention : Le siège de la société est fixé : **6 Rue du Vert Bois - 60 540 BORNEL**

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.